

Financements

Les relations internationales font appel à des fonds propres et à des subventions accordées par divers organismes.

C'est la loi de 1992 sur la coopération décentralisée, modifiée en 2007 par la loi Thiollière, qui les définit.

Financements internes

- la ville de Saint-Sébastien-sur-Loire;
- les cotisations et les efforts des associations pour trouver des sources innovantes de revenus

Financements externes

- ASCODE (association des élus municipaux de Loire-Atlantique pour la coopération avec les habitants des pays en voie de développement) ;
- OFAJ (Office franco-allemand pour la jeunesse) ;
- Commission européenne ;
- Région des Pays de la Loire ;
- Nantes Métropole.

Le conseil d'orientation de l'OMRI définit chaque année ses objectifs. Ceux-ci servent de base à l'élaboration de son budget, lequel est composé de la cotisation des associations le composant, de la subvention municipale et de toutes autres ressources externes (voir plus haut). Le conseil d'orientation est une obligation fixée par la convention signée entre la ville et l'OMRI.

Mots-clés: relations internationales,OMRI,office municipal des relations internationales,subventions,OFAJ,ASCODE,Nantes Métropole,Région des Pays de la Loire,coopération décentralisée

URL source: <https://www.saintsebastien.fr/fr/relations-internationales/financements>